



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE SAINT-FULGENT - LES ESSARTS RELAIS PETITE ENFANCE

2 RUE JULES VERNE - 85250 SAINT-FULGENT Tél. 02 51 43 81 61 | rpe@ccfulgent-essarts.fr | ccfulgent-essarts.fr





Le Relais Petite Enfance peut vous renseigner et vous accompagner dans vos démarches.

À travers ce livret, vous retrouverez également toutes les informations nécessaires ainsi qu'un catalogue de formations proposées sur le territoire de la Communauté de communes du Pays de Saint-Fulgent - Les Essarts pour l'année 2023-2024.

Pourquoi se former?

Comme dans tout métier, les assistants maternels se doivent d'être formés pour acquérir de nouvelles compétences et rester régulièrement informés de l'évolution des pratiques et des réglementations en vigueur.

Le projet de départ en formation peut être à l'initiative du PARENT EMPLOYEUR et/ou de L'ASSISTANT MATERNEL.

Deux maîtres-mots sont nécessaires dans ce projet de formation :

communiquer entre vous et VALORISER les multiples bénéfices de la formation.



Lors du renouvellement d'agrément, l'assistant maternel doit mettre en avant sa volonté d'améliorer ses compétences. Il est dans l'obligation de transmettre les documents justifiant son engagement dans une démarche d'amélioration continue de sa pratique professionnelle (attestation de formation, participation à des conférences, aux matinées d'éveil...).





- * Enrichir et mettre à jour vos connaissances.
- * Développer de nouvelles compétences et de nouveaux savoir-faire.
- Échanger avec d'autres professionnels et partager vos expériences.
- Améliorer l'accueil et l'accompagnement du jeune enfant dans son développement.
- * Appréhender ou mieux comprendre certaines situations rencontrées dans votre quotidien.
- * Asseoir votre posture professionnelle et montrer votre implication professionnelle auprès de vos actuels et/ou futurs employeurs.



Je suis
parent
employeur,
quels sont
les bénéfices
de la
formation?

- * Bénéficier d'un accueil et d'un accompagnement adapté pour votre enfant, enrichis par de nouvelles compétences.
- * Contribuer au bien-être au travail, à la motivation et à l'implication professionnelle de votre salarié.
- * Partager avec votre assistant maternel les connaissances et compétences qu'il a découvert, appris et/ou renforcé pendant sa formation.



Une formation est un élément essentiel de la professionnalisation. C'est un temps: * pour soi * pour rencontrer d'autres professionnels * pour acquérir de nouvelles connaissances * pour prendre du recul C'est une démarche à valoriser auprès des familles.

Quels sont les droits en matière de formation?



Au même titre que tout salarié, le professionnel de l'accueil individuel bénéficie d'un droit à la formation tout au long de sa carrière.

58H

C'est le nombre d'heures **PAR AN** dont bénéficie le salarié, dans le cadre du plan de développement des compétences.

Ces 58 heures de formation sont disponibles dès la première heure travaillée.



Une condition à respecter :

Avoir au moins un contrat en cours avec un particulier employeur.

AUTRE DISPOSITIF:

Le compte personnel de formation (CPF)

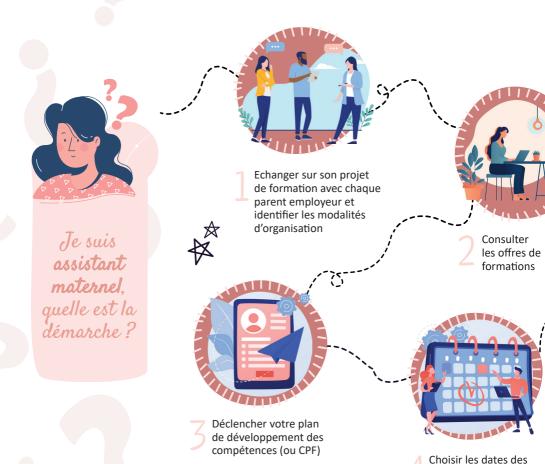


Depuis 2019, le CPF est crédité en euros. Il est alimenté automatiquement chaque année proportionnellement au temps de travail réalisé par le salarié, dans la limite d'un plafond (500€).

Tous les renseignements sur www.moncompteformation.gouv.fr



Comment partir en formation?





formations en accord avec les parents employeurs

Si vous effectuez une formation hors de votre temps de travail, l'allocation perçue est imposable au titre de l'impôt sur le revenu. Vous devrez donc faire figurer son montant dans votre déclaration d'impôts (rubrique « traitements et salaires »).



et signe le bulletin d'inscription avec le

** Pièces à fournir : copie de l'agrément

en cours de validité, copie du bulletin

de salaire Pajemploi pour l'employeur

facilitateur datant de moins de 3 mois,

copie de la pièce d'identité du salarié

salarié.

et RIB.

7

- Versement d'une allocation

de formation si la formation se déroule hors temps de

- Prise en charge des frais

annexes: restauration et

travail

transport

Comment accompagner le départ en formation ?



Je suis
parent
employeur,
quel est
mon rôle?

- * Veiller au maintien des capacités de votre salarié à occuper son poste. Cela implique l'obligation de permettre à votre salarié de suivre une formation professionnelle.
- * Échanger sur les besoins et le projet de formation de votre salarié.
- * Si vous êtes parent facilitateur : remplir et signer le bulletin d'inscription. Aucune démarche pour les autres parents employeurs.
- * Votre assistant maternel recevra directement sur son compte les sommes liées à son départ en formation (allocation/frais annexes) dans un délai de 3 à 6 semaines à compter du dernier jour de formation.
- * Si la formation de votre salarié a lieu sur son temps de travail :
 - . Prévoir un autre mode de garde,
 - . Déduire de son salaire les heures de formation.



...ce qu'it faut reterni sur ta formation continue

- ★ La formation continue est gratuite et accessible à tous.
- ★ La formation peut s'effectuer sur le temps de travail sans que le contrat de travail conclu avec les parents employeurs ne soit remis en cause.
- ★ La participation à la formation est possible quel que soit votre lieu de résidence.
- ★ La formation peut aussi se dérouler en dehors du temps de travail. Lorsque tel est le cas, l'assistant maternel perçoit une allocation en plus de son salaire habituel.
- ★ La rémunération de l'assistant maternel est maintenue pendant sa formation.

PROGRAMME DE FORMATION

2023-2024

Le Relais Petite Enfance s'engage dans le parcours de formation continue des assistants maternels et professionnels de la garde à domicile.

Retrouvez dans ce livret le **PROGRAMME DES FORMATIONS 2023-2024** organisées sur le territoire de la Communauté de communes du Pays de Saint-Fulgent — Les Essarts. Ces formations vous sont proposées en semaine ou le samedi.



Vous souhaitez vous inscrire à ces formations, obtenir plus de renseignements concernant l'accès à la formation ou être accompagné dans votre parcours professionnel ?



CONTACTEZ LES ANIMATRICES DU RELAIS PETITE ENFANCE

★ rpe@ccfulgent-essarts.fr

☆ 02 51 43 81 61

FORMATIONÉVEIL DES ENFANTS : LE JEU SOUS TOUTES SES FORMES





LES ESSARTS

Mardi 12 septembre 2023 Mardi 26 septembre 2023

CHAUCHÉ

Mardi 7 novembre 2023



9h00 - 17h00



LES ESSARTS - EEB salle Claire Jodet CHAUCHÉ salle de la Marelle

Programme:

- Mettre en place des jeux/activités varié(e)s et adapté(e)s répondant aux besoins, aux centres d'intérêt et à la disponibilité de l'enfant.
- * Découvrir les conditions favorables à l'éveil de l'enfant : organiser et ritualiser le temps d'accueil, aménager son espace, préparer son intervention et poser un cadre clair et bienveillant.
- * Caractériser une posture professionnelle favorisant l'éveil et l'autonomie de l'enfant.
- * Etablir une proposition d'activités présentée aux parents.



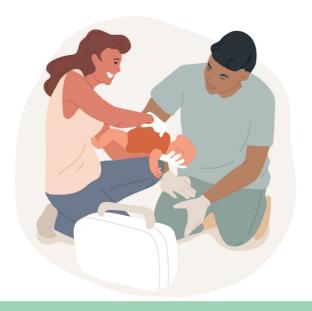
Inscriptions:

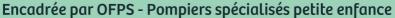


rpe@ccfulgent-essarts.fr



FORMATION RECYCLAGE DU CERTIFICAT SST









Samedi 23 septembre 2023



9h00 - 17h00



LES BROUZILS salle Foyer Soleil

≰EN 2024



Vendredi 19 januier 2024



9h00 - 17h00



LES ESSARTS - EEB salle Claire Jodet

Programme:

- * Maintenir et actualiser les connaissances nécessaires en matière de prévention.
- * Revoir la bonne exécution des gestes de premiers secours.
- * Intervenir efficacement sur un lieu d'accident.

ATTENTION : Recyclage à destination des titulaires du certificat SST datant de moins de 2 ans



Inscriptions:



rpe@ccfulgent-essarts.fr



FORMATION PRÉPARATION DU CERTIFICAT "SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL"



Encadrée par OFPS - Pompiers spécialisés petite enfance





Lundi 27 novembre 2023 Lundi 4 décembre 2023



9h00 - 17h00



CHAVAGNES-EN-PAILLERS salle de réunion du complexe sportif

× EN 2024



Samedi 8 juin 2024 Samedi 15 juin 2024



9h00 - 17h00



SAINT FULGENT salle des Camélias

Programme:

- * Comprendre le cadre juridique de son intervention.
- * Réaliser une protection adaptée.
- * Examiner une victime et donner l'alerte en fonction des prodédures existantes.
- * Secourir une victime de manière appropriée.
- * Mettre en place des actions de prévention.



Inscriptions:

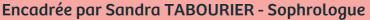


rpe@ccfulgent-essarts.fr



FORMATIONPRENDRE SOIN DE SOI ET ÉVITER L'ÉPUISEMENT PROFESSIONNEL









Vendredi 26 januier 2024 Vendredi 02 février 2024



8h30 - 16h30



CHAUCHÉ salle de la Marelle

Programme:

- Organiser son travail en planifiant les différentes tâches.
- * Développer l'affirmation de soi dans ses relations professionnelles.
- * Concilier ses contraintes profesionnelles et son équilibre physiologique.



Inscriptions:



rpe@ccfulgent-essarts.fr



FORMATION

COMPRENDRE LES ÉMOTIONS POUR MIEUX ACCOMPAGNER L'ENFANT AU QUOTIDIEN



Encadrée par Claire BONVALET Spécialisée dans la gestion du stress et des émotions



Samedi 30 mars 2024 Samedi 06 avril 2024



8h30 - 16h30



CHAVAGNES-EN-PAILLERS salle de réunion du complexe sportif

Programme:

- * Poser un cadre contenant et formuler des limites avec des messages clairs, positifs et adaptés à l'enfant.
- * Accueillir et accompagner les émotions de l'enfant en étant à l'écoute de ses ressentis.
- * Diminuer les situations d'agressivité et les états d'excitation en appliquant les principes de la communication bienveillante.
- * Expérimenter différentes techniques de relaxation d'apaisement émotionnel.



SAINT LAURENT SUR SÈVRE

Inscriptions:



rpe@ccfulgent-essarts.fr



ZOOM sur la formation à distance

Pour vous former où et quand vous voulez, des formations 100% digitales existent.

Voici quelques exemples d'organismes de formation en ligne labellisés par IPERIA.

(www.iperia.eu)

★ Edumiam: https://www.edumiam.com/

★ Infans: https://infans.fr/

★ Inclur formations: https://www.inclur.fr/



MES NOTES	•	•	•	•		•	•	•	•	•	
	•••••		••••••	•••••	•••••	•••••	•••••		•••••		
		•••••	••••••	•••••		•••••	•••••		•••••		
	••••••	•••••	••••••	••••••	••••••	•••••	•••••	•••••	•••••	••••••	
	••••••	••••••	••••••	•••••	•••••	•••••	•••••	••••••	•••••	••••••	
	•••••	•••••	••••••	••••••	••••••	•••••	•••••	••••••	•••••	••••••	
							•••••				



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE SAINT-FULGENT - LES ESSARTS RELAIS PETITE ENFANCE

2 RUE JULES VERNE - 85250 SAINT-FULGENT
Tél. 02 51 43 81 61 | rpe@ccfulgent-essarts.fr | ccfulgent-essarts.fr





